



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/21-897-154 du 05/07/2021

**APPEL A CANDIDATURE : DIRECTEUR(TRICE) D'ÉCOLE PRIMAIRE, ADJOINT(E) 1E DEGRE DE
LA DIRECTRICE DE L'EI-PACA DE MANOSQUE**

Destinataires : Mesdames et messieurs les personnels titulaires enseignants du 1er degré

Dossier suivi par : M. BOURDEAUD'HUY – DRRH – ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint un appel à candidature de l'École internationale Provence Alpes Côte d'Azur (EI-PACA) de Manosque qui recherche un(e) directeur(trice) d'école primaire, adjoint(e) de la cheffe d'établissement, directrice de l'EI-PACA.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

APPEL A CANDIDATURES

ECOLE INTERNATIONALE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, MANOSQUE POSTE VACANT DE DIRECTEUR D'ECOLE

L'académie d'Aix-Marseille recrute pour l'école internationale - Provence Alpes Côte d'Azur (EI-PACA) sise à Manosque, département des Alpes-de-Haute-Provence, **un(e) directeur(trice) d'école primaire, adjoint(e) 1^{er} degré de la chef d'établissement, directrice de l'EI-PACA**. Cet emploi, **est réservé à un enseignant titulaire du 1^{er} degré**.

Déchargé(e) complètement de service d'enseignement, il (elle) exerce dans le contexte complexe d'un enseignement multilingue assuré à parité, 50 % en français et 50 % en langue dite de section, par 36 enseignants pour près de 350 élèves de la PS de maternelle au CM2. L'EI-PACA comprend également un collège et un lycée, proposant des cursus international et européen. Elle scolarise prioritairement les enfants des personnels recrutés au titre du programme *International thermonuclear experimental reactor* (ITER) associant, au sein de ITER organisation, les pays membres (Chine, Etats-Unis, Inde, Japon, Russie, Corée du sud) et l'Union Européenne.

L'EI-PACA est un établissement public local d'enseignement international, en application du cadre défini par les **articles L421-19-1 et suivants du code de l'éducation**.

Sous la responsabilité fonctionnelle et hiérarchique de la directrice de l'EI-PACA, le(la) directeur(trice) adjoint(e) pour le 1^{er} degré est chargé(e) de l'organisation et du fonctionnement de l'école primaire. Il (elle) assure la coordination pédagogique de l'équipe enseignante du 1^{er} degré, constituée de professeurs des écoles et de contractuels français ou étrangers, tous recrutés sur profil.

Compte tenu de l'hétérogénéité de l'équipe ainsi que des enjeux pédagogiques et didactiques, il serait souhaitable que le (la) candidat(e) soit titulaire du CAFIPEMF.

Missions spécifiques :

- organisation administrative rigoureuse des enseignements, de l'utilisation des locaux, de nombreuses réunions, en fonction de contraintes importantes et diversifiées ;
- animation pédagogique de l'équipe enseignante ;
- analyse approfondie des programmes français et du pays d'origine pour la mise en cohérence des enseignements réalisés dans chacune des deux langues ;
- contribution aux relations internationales de l'école, en particulier dans le cadre des projets de partenariat en matière éducative, de formation, d'encadrement et d'évaluation des enseignants ;
- adaptation à l'emploi et accompagnement des professeurs des écoles contractuels ;
- relations personnalisées avec les parents des différentes catégories d'élèves et leurs représentants ;

- prise en compte de la diversité des élèves en fonction des besoins justifiés par leur culture d'origine, leur situation personnelle ou médicale, et animation de la mixité interculturelle souhaitée par l'ensemble des pays partenaires ;
- relations de proximité avec la ville de Manosque et la communauté de communes, notamment en vue du déploiement des activités périscolaires ;
- organisation des tests conduisant au recrutement des élèves ou aux conseils à l'orientation ;
- expertise pour le recrutement des personnels enseignants ;
- intégration du projet d'école au projet global de l'EIPACA.

Compétences spécifiques :

Le(la) candidat(e) devra impérativement :

- maîtriser parfaitement l'anglais pour assurer en situation professionnelle des communications et échanges soutenus avec les élèves, les parents, les autres enseignants, les représentants des pays partenaires, les correspondants étrangers... ;
- disposer d'états de service évalués positivement en qualité de directeur(trice) d'une école primaire de plus de 9 classes (dimensions pédagogique, institutionnelle, organisationnelle, relationnelle) ;
- avoir une expérience d'enseignement dans le 1er degré et/ou de direction d'école en contexte international ;
- maîtriser l'utilisation des outils numériques (organisation, communication...) ;
- disposer de solides compétences relationnelles, d'écoute et de prise en compte de points de vue et approches culturelles différentes ;
- être à la fois disponible, adaptable et loyal.

Atouts complémentaires appréciés :

- expérience hors enseignement en contexte international et/ou multiculturel ;
- maîtrise d'autres langues que l'anglais ;
- participation à des actions de formation.

Renseignements divers :

L'emploi défini ci-dessus requiert l'exercice des fonctions à temps plein. Il est exclusif de tout autre avantage en nature, toutefois un logement situé dans l'enceinte de l'établissement est susceptible d'être mis à disposition à titre onéreux, par voie de convention d'occupation précaire. L'affectation sur ce poste ouvre droit au régime indemnitaire réglementairement associé à l'exercice des fonctions de directeur d'école.

Les candidatures doivent être transmises sous couvert de l'inspecteur d'académie- DASEN du département d'origine, avec mention de l'accord d'exeat, avant **le 12 juillet 2021** , par courriel exclusivement, aux adresses suivantes : dir.eipaca@ac-aix-marseille.fr, ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr avec copie à ce.sg04@ac-aix-marseille.fr

Le dossier de candidature comportera obligatoirement :

- un curriculum vitae (précisant les n° de téléphone personnel et adresse de messagerie auquel le candidat pourra être joint pendant toute la phase de sélection) ;
- une lettre de motivation en deux exemplaires (l'un en français, le second en anglais) ;
- les copies des deux derniers rapports d'inspection ;
- l'avis de l'inspecteur d'académie – directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du département dont dépend le (la) candidat(e), avec mention de l'accord d'exeat ;
- toutes pièces jugées probantes par le candidat en vue d'établir la matérialité des expériences, qualifications ou diplômes mentionnés dans son curriculum vitae.

Les candidats seront éventuellement convoqués par courriel exclusivement, pour un entretien de sélection devant une commission présidée par monsieur l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence.